

# ACIDE 2,4-DICHLOROPHÉNOXYACÉTIQUE TECHNIQUE

POUR USAGE DANS LA FABRICATION D'HERBICIDES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

GARANTIE : 2,4-D (présent sous forme d'acide) 98,20 %

N° D'HOMOLOGATION 17291 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON

CONTENU NET : 25-1 055 kg

PBI-Gordon Corporation  
22701 W 68th Terrace  
Shawnee, KS 66226

Téléphone : 800-821-7925  
[www.pbigordon.com](http://www.pbigordon.com)

## MODE D'EMPLOI :

Pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* seulement.

L'acide 2,4-dichlorophénoxyacétique technique est homologué pour la fabrication seulement. Les formulations à base de ce concentré peuvent avoir des caractéristiques et des utilisations différentes. Ainsi, les concepteurs et les fabricants doivent préparer une étiquette de mise en garde dont les précautions et le mode d'emploi sont fondés sur leurs produits préparés, et en vertu de toutes les lois et réglementations pertinentes.

**Restrictions :** Ne pas appliquer tel quel directement sur les cultures.

### PREMIERS SOINS:

**En cas d'ingestion:** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Ce produit peut provoquer une grave irritation des yeux. La surexposition au 2,4-D peut provoquer une toux, des brûlements, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets éventuels

d'une surexposition comprennent la fatigue, la faiblesse musculaire ou les nausées. Traiter selon les symptômes. La probabilité des lésions muqueuses peut contre-indiquer le recours au lavage gastrique.

**MISES EN GARDE :**  
**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Corrosif pour les yeux. Nocif en cas d'ingestion. Éviter de respirer le produit; éviter le contact avec la peau. Poussières irritantes. Éviter de respirer les poussières; éviter le contact avec la peau ou les yeux. Absorbé par la peau.

- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Ne pas utiliser avec un équipement ou des contenants qui ont été manipulés ou qui seront utilisés avec d'autres produits chimiques agricoles.
- Ne pas entreposer près des engrais, des semences, des insecticides ou des fongicides.
- Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins.

**ENTREPOSAGE :**

**ENTREPOSAGE :** Conserver dans le contenant d'origine lors de l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré loin des semences, des aliments pour animaux, des engrais ou autres pesticides. Tenir à l'écart du feu, de la flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

**DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active non utilisée et les contenants conformément aux exigences de la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )